



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
12.09.2007 Bulletin 2007/37

(51) Int Cl.:
A47F 5/12 ^(2006.01) **A47F 7/00** ^(2006.01)
A01G 9/02 ^(2006.01) **A47G 7/02** ^(2006.01)
B65D 85/50 ^(2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **06112703.1**

(22) Date de dépôt: **18.04.2006**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI SK TR
 Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK YU

(72) Inventeur: **Guillou, Frédéric**
44800 Saint-Herblain (FR)

(74) Mandataire: **Guéné, Patrick Lucien Juan Joseph**
Cabinet Vidon
Technopôle Atalante
16B, rue de Jouanet
35703 Rennes Cedex (FR)

(30) Priorité: **18.04.2005 FR 0503869**

(71) Demandeur: **Guillou, Frédéric**
44800 Saint-Herblain (FR)

(54) **Présentoir pour fleurs coupées placées dans un contenant, permettant de présenter des contenants de façon distincte en situation de transport et en situation de vente**

(57) Dispositif pour le transport et/ou la présentation de fleurs coupées (4), comprenant au moins deux étagères superposées, au moins une desdites étagères, dite étagère support (2), étant surmontée par une autre et étant destinée à supporter au moins un contenant (3) destiné à recevoir lesdites fleurs, caractérisé en ce que ladite ou lesdites étagères supports (2) présentent au moins un logement pour ledit ou lesdits contenants (3), ledit ou lesdits logements assurant le maintien dudit ou desdits contenant (3) en position de transport et coopérant avec ledit ou lesdits contenants (3) par une liaison autorisant l'inclinaison dudit ou desdits contenants (3) par rapport au plan de ladite étagère support (2), ladite inclinaison étant de nature à faciliter l'extraction des fleurs (4) à partir de leur contenant (3).

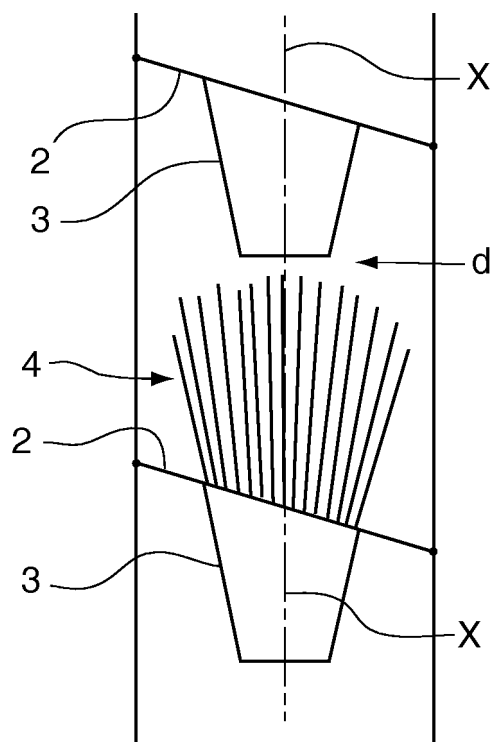


Fig. 4a

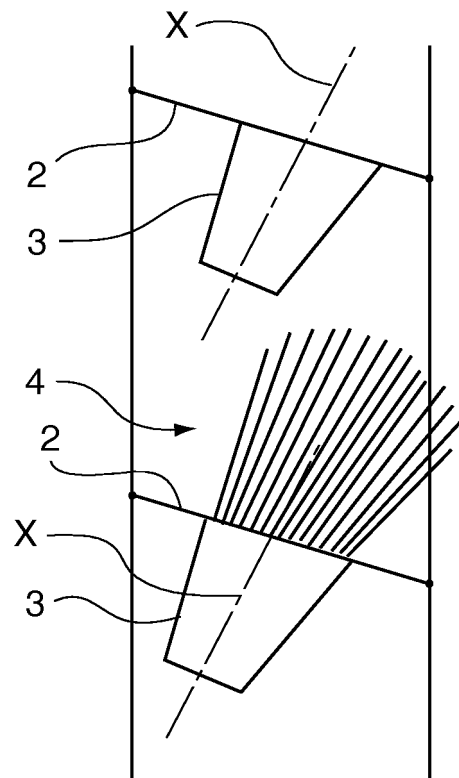


Fig. 4b

Description

[0001] Le domaine de l'invention est celui du transport et de la vente de fleurs coupées. Plus précisément, l'invention concerne un dispositif pour transporter et présenter à la vente des fleurs coupées placées dans des contenants tels que des seaux.

[0002] On entend par « fleur coupée » tout type de fleur, qu'elle soit fraîche ou séchée, ou qu'elle soit naturelle ou artificielle.

[0003] Actuellement les fleurs coupées sont transportées du producteur au lieu de vente dans des seaux disposés sur des chariots roulants désignés par le terme de « roll ».

[0004] Classiquement, ces « roll » se présentent sous forme de structures métalliques comprenant quatre montants d'angle (éventuellement démontables) portés par une plate forme à roulettes, les montants étant prévus pour supporter, de façon réglable en hauteur, des étagères (le plus souvent horizontalement).

[0005] Les seaux contenant les fleurs coupées sont portés par les étagères, en étant posés sur celles-ci ou insérées dans des trous pratiqués dans les étagères.

[0006] En vue notamment de diminuer les coûts de transport, ces « roll » sont généralement prévus pour permettre le transport d'une quantité de fleurs donnée avec le plus de compacité possible. Ainsi, l'écartement entre les étagères est ajusté (grâce à un système de crémaillère porté par les montants permettant de modifier la position en hauteur des étagères) de façon à correspondre tant que faire se peut à la hauteur des fleurs s'étendant au-dessus de l'étagère portant les seaux correspondants.

[0007] Toutefois, on constate, comme le montre la figure 1, qu'une distance plus ou moins importante est généralement conservée inexploitée entre l'extrémité supérieure des fleurs et l'étagère qui les surplombe.

[0008] Cette distance d est notamment due au fait que l'utilisateur conserve une marge de manoeuvre pour placer les fleurs sur l'étagère, ou les en retirer, ceci pour ne pas risquer d'endommager les fleurs au contact de l'étagère directement au-dessus des fleurs.

[0009] De plus, les crans de réglage en hauteur des étagères sur les montants sont prédéterminés avec des écartements tels que l'on ne peut ajuster parfaitement l'espace entre deux étagères au point de réduire quasiment à zéro la distance d .

[0010] Bien entendu, ceci se traduit par une perte de place au moment du transport, ce qui conduit à utiliser des volumes de transport plus importants que nécessaires.

[0011] Cet inconvénient se répercute sur le coût du transport.

[0012] Par ailleurs, les « roll » sont actuellement exclusivement conçus pour le transport et ne constituent pas des dispositifs appropriés pour la présentation à la vente des fleurs.

[0013] En effet, les fleurs n'apparaissent pas suffisam-

ment en valeur sur l'étagère, étant pour la plupart partiellement masquées par les étagères elles-mêmes.

[0014] De plus, les « roll » s'avèrent tout à fait inadaptés aux manipulations des fleurs par le vendeur (ou par le client en cas de libre-service) dans la mesure où la distance d qui sépare l'extrémité des fleurs de l'étagère qui les surplombe n'est pas suffisamment importante pour sortir les fleurs de leur contenant sans les heurter ou les frotter sur ladite étagère.

[0015] A tout le moins, cette manipulation ne peut être réalisée avec une grande aisance.

[0016] En pratique, les « roll » ne sont utilisés que pour la période du transport des fleurs du producteur au lieu de vente, les fleurs (et éventuellement leur contenant) étant ensuite disposées sur des moyens de présentation présents sur le lieu de vente.

[0017] On connaît par exemple des dispositifs de présentation tels que celui décrit par le document de brevet publié sous le numéro JP-8205681 qui décrit un support inclinable pour pots de fleurs et/ou de plantes, présentant un jeu de surfaces horizontales pour charger le support avec des pots dont le fond repose horizontalement, et un jeu de logements permettant d'incliner les pots en vue d'une présentation à la vente.

[0018] Cette solution est cette fois exclusivement dédiée à une utilisation sur un lieu de vente.

[0019] En effet, l'empilement des supports n'est pas prévu, ce qui implique que de tels supports ne sont pas appropriés à une phase de transport (au cours de laquelle on cherche à placer, et notamment par empilement, un maximum de supports dans un volume déterminé).

[0020] De plus, dans le cas de fleurs coupées placées dans des contenants remplis d'eau, le maintien ferme des contenants n'est aucunement assuré, ce qui ne peut être satisfaisant pour envisager le transport des fleurs. En effet, un véhicule de transport est sujet à de nombreuses secousses et/ou vibrations qui peuvent faire chuter les contenants de leur support lorsque le maintien des contenants par les supports n'est pas satisfaisant, ce qui est le cas avec les supports décrits par ce document de brevet.

[0021] Selon une autre technique de transport, les seaux sont placés dans des boîtes en carton en vue de leur transport, puis sont placés sur des dispositifs de présentation sur le lieu de vente, tels que ceux décrits précédemment.

[0022] Ceci entraîne une consommation importante de cartons, ce qui conduit à des contraintes en termes de gestion des cartons usagés.

[0023] L'invention a notamment pour objectif de pallier les inconvénients de l'art antérieur.

[0024] Plus précisément, l'invention a pour objectif de proposer un dispositif pour supporter des contenants de fleurs qui soient appropriés tant au transport des fleurs qu'à leur présentation à la vente.

[0025] L'invention a également pour objectif de fournir un tel dispositif qui permette d'envisager des gains notables en termes d'espace de stockage des fleurs pen-

dant le transport et, par conséquent, en termes de coût du transport des fleurs.

[0026] L'invention a aussi pour objectif de fournir un tel dispositif qui soit très simple et très pratique d'utilisation en termes de manipulation sur le lieu de vente.

[0027] Un autre objectif de l'invention est de fournir un tel dispositif qui soit simple de conception et facile à mettre en oeuvre.

[0028] Encore un autre objectif de l'invention est de fournir un tel dispositif qui soit peu coûteux à réaliser.

[0029] Ces objectifs, ainsi que d'autres qui apparaîtront par la suite, sont atteints grâce à l'invention qui a pour un dispositif pour le transport et/ou la présentation de fleurs coupées, comprenant au moins deux étagères superposées, au moins une desdites étagères, dite étagère support, étant surmontée par une autre et étant destinée à supporter au moins un contenant destiné à recevoir lesdites fleurs, caractérisé en ce que ladite ou lesdites étagères supports présentent au moins un logement pour ledit ou lesdits contenants, ledit ou lesdits logements assurant le maintien dudit ou desdits contenant en position de transport et coopérant avec ledit ou lesdits contenants par une liaison autorisant l'inclinaison dudit ou desdits contenants par rapport au plan de ladite étagère support, ladite inclinaison étant de nature à faciliter l'extraction des fleurs à partir de leur contenant.

[0030] De cette façon, on obtient un dispositif clairement approprié à satisfaire une double fonction : celle de dispositif de transport des fleurs et celle de dispositif de présentation à la vente des fleurs.

[0031] La fonction de transport est assurée de façon satisfaisante dans la mesure où le maintien des contenants est prévu, ce qui évite leur chute dans le véhicule sous l'effet des secousses ou des vibrations que subit ce dernier.

[0032] La fonction de présentation à la vente est exercée dans la mesure où les fleurs, du fait de l'inclinaison appropriée des contenants, sont dirigées vers l'extérieur du dispositif (par opposition à la direction selon laquelle elles sont dirigées vers l'étagère qui les surplombe).

[0033] Cette inclinaison assure, d'une part, une meilleure visibilité des fleurs et donc une plus grande attractivité vis-à-vis de l'acheteur, et, d'autre part, permet une manipulation aisée des fleurs par le vendeur (ou par le client).

[0034] En effet, il est aisé d'extraire les fleurs de leur contenant, ceci sans risque de les détériorer au contact de l'étagère qui les surplombe.

[0035] Par ailleurs, comme cela va apparaître plus clairement par la suite, on peut, à l'aide d'un dispositif selon l'invention, optimiser l'espace de stockage de fleurs pendant leur transport.

[0036] En effet, l'écartement entre deux étagères peut être réglé au plus juste en réduisant au maximum la distance d mentionnée en référence à la figure 1. En d'autres termes, on peut rapprocher au maximum l'étagère qui surplombe les fleurs par rapport à l'extrémité supérieure de ces dernières sans subir les inconvénients cités en

référence aux « roll », ceci étant dû au fait que l'inclinaison des contenants est permise.

[0037] On comprend donc que cette inclinaison permet une position de dégagement dans laquelle les fleurs sont extraites directement selon une direction non verticale, ou à tout le moins non dirigée vers l'étagère qui surplombe les fleurs.

[0038] Selon une solution avantageuse, ledit logement comprend un évidement ménagé dans ladite étagère support et prévu pour que le contenant puisse être inséré dans ledit évidement de haut en bas jusqu'à prendre appui sur la périphérie dudit évidement et/ou sur la face supérieure de ladite étagère support.

[0039] On obtient une solution simple et efficace pour assurer le maintien des contenants pendant la phase de transport, le poids des contenants ajouté à celui des fleurs et éventuellement à celui de l'eau présente dans les contenants contribuant à éviter toute extraction intempestive des contenants à partir de leur logement.

[0040] De plus, une telle solution peut être réalisée de façon peu coûteuse, par exemple par une découpe des évidements dans les étagères constituées par exemple par des planches en bois.

[0041] Selon une première approche, ladite liaison est assurée par un rebord du contenant coopérant avec ledit logement.

[0042] On obtient ainsi un dispositif d'une grande simplicité, la fonction de modification de l'inclinaison des contenants étant permise de par la structure des contenants eux-mêmes.

[0043] Dans ce cas, ledit ou lesdits contenants présentent une dissymétrie axiale de sorte qu'une rotation dudit ou desdits contenants sur lui-même ou sur eux-mêmes permette de modifier l'inclinaison dudit ou desdits contenants par rapport à ladite étagère support.

[0044] De tels contenants s'avèrent très simples et très pratiques d'utilisation. Il suffit de procéder à une simple rotation du contenant sur son support pour le faire passer d'une position de transport à une position de présentation à la vente.

[0045] Selon une deuxième approche, ladite liaison est réalisée par l'intermédiaire d'au moins un élément intercalé entre ladite étagère support et ledit ou lesdits contenants.

[0046] Une telle approche permet d'obtenir les avantages de l'invention tout en conservant les contenants traditionnels existants, qui sont le plus souvent des seaux tout à fait classiques, c'est-à-dire sensiblement cylindrique ou tronconiques.

[0047] Dans ce cas, selon un premier mode de réalisation, ledit élément comprend au moins une bague dont la périphérie présente une épaisseur évolutive pour modifier l'inclinaison en fonction de la position de ladite bague autour dudit évidement.

[0048] Une telle solution s'avère également très simple de conception et pratique d'utilisation.

[0049] La modification d'inclinaison est là encore obtenue par une simple rotation, cette fois de la bague par

rapport au support.

[0050] Selon une solution préférée, ladite liaison est obtenue à l'aide de deux bagues complémentaires présentant une épaisseur évolutive et susceptible d'occuper au moins deux positions l'une par rapport à l'autre :

- une position selon laquelle elles portent ledit ou lesdits contenants de façon non inclinée par rapport à ladite étagère support ;
- une position selon laquelle elles portent ledit ou lesdits contenants de façon inclinée par rapport à ladite étagère support.

[0051] On peut ainsi obtenir une inclinaison sensible des contenants sans nécessiter une épaisseur important des deux bagues réunies et placées en position de transport.

[0052] Avantagement, lesdites bagues sont réalisées de façon à pouvoir glisser l'une sur l'autre de façon que la modification de leurs positions relatives puissent être obtenue par la rotation d'une bague sur l'autre.

[0053] L'utilisateur peut ainsi faire tourner les bagues l'une par rapport à l'autre sans avoir à dégager partiellement le contenant du support. On comprend que malgré la charge s'exerçant sur les bagues du fait du poids du contenant et de son contenu, les bagues peuvent aisément glisser l'une sur l'autre.

[0054] Selon un deuxième mode de réalisation de la deuxième approche de l'invention, ledit élément intercalé présente un pourtour bombé destiné à former une liaison rotule avec la périphérie dudit évidement.

[0055] Une telle solution contribue à un autre degré à la grande praticité d'utilisation du dispositif selon l'invention. En effet, il suffit alors de changer l'orientation de l'axe de l'élément bombé pour modifier l'inclinaison du contenant, ceci par exemple en exerçant une poussée horizontale sur ce dernier.

[0056] Selon une solution préférée, ladite ou lesdites étagères occupent une position inclinée par rapport à l'horizontal.

[0057] Les étagères occupent ainsi une position prédéterminée de nature à optimiser la position des contenants lors de la présentation à la vente.

[0058] Selon une solution avantageuse, le dispositif comprend des moyens de réglage de l'écartement entre lesdites étagères.

[0059] Le dispositif selon l'invention peut ainsi être adopté à différentes hauteurs de fleurs et donc être utilisé de façon variée.

[0060] Préférentiellement, lesdites étagères sont prévues chacune pour recevoir une unique rangée de contenants.

[0061] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront plus clairement à la lecture de la description suivante de trois modes de réalisation préférentiels de l'invention, donnés à titre d'exemples illustratifs et non limitatifs, et des dessins annexés parmi lesquels :

- la figure 1 est une vue schématique d'un dispositif support de contenants pour fleurs coupées selon l'art antérieur ;
- la figure 2 est une vue d'ensemble d'un dispositif support de contenants pour fleurs coupées selon l'invention ;
- les figures 3a et 3b sont deux vues partielles d'un premier mode de réalisation de l'invention, respectivement en position de transport et en position de présentation à la vente ;
- les figures 4a et 4b sont deux autres vues du mode de réalisation illustré par la figure 3, respectivement en position de transport et en position de présentation à la vente ;
- les figures 5a et 5b sont deux vues d'un deuxième mode de réalisation de l'invention, respectivement en position de transport et en position de présentation à la vente ;
- les figures 6a et 6b sont deux vues d'un troisième mode de réalisation de l'invention, respectivement en position de transport et en position de présentation à la vente.

[0062] En référence à la figure 2, l'invention s'applique par exemple à un dispositif de type « roll », comprenant un châssis à roulettes comprenant des montants 1 supportant des étagères 2 destinées à recevoir des contenants 3 (en l'occurrence des seaux) dans lesquels sont placées des fleurs coupées 4.

[0063] Tel que mentionné précédemment, le principe de l'invention réside dans le fait que l'une au moins des étagères supportant les contenants présente des logements pour assurer le maintien des seaux (en particulier pour une phase de transport), ces logements coopérant avec les contenants par une liaison permettant de modifier l'inclinaison des contenants pour faciliter le retrait des fleurs à partir des contenants (en particulier dans une phase de présentation à la vente).

[0064] Tel que cela apparaît sur la figure 2, ces logements 2 sont constitués par des évidements 21 pratiqués dans les étagères 2 dans lesquels les seaux 3 sont introduits de haut en bas, les contenants présentant une forme telle qu'ils viennent en appui sur la périphérie des évidements 21 (ou sur celle d'éléments intercalés selon certains modes de réalisation décrits par la suite).

[0065] Cet appui peut être obtenu du simple fait de la forme évasée des seaux ou à l'aide d'un rebord ou d'une collerette prévue à cet effet.

[0066] On note que les étagères sont préférentiellement prévues pour ne recevoir qu'une seule rangée de seaux.

[0067] On note également que les montants portent des moyens de réglage (non représentés) de la position en hauteur des étagères, ces moyens de réglage pouvant être constitués par tout moyen approprié connu de l'homme du métier.

[0068] Selon un premier mode de réalisation illustré par les figures 3a et 3b, les seaux 3 sont conçus pour

coopérer directement avec l'étagère support 2 correspondante pour permettre la modification de leur inclinaison.

[0069] Selon ce mode de réalisation, les seaux 3 présentent une dissymétrie axiale en ce sens qu'ils présentent un fond 31 et une ouverture 32 s'inscrivant dans des plans non parallèles.

[0070] Tel qu'illustré, l'axe X des seaux 3 est perpendiculaire au fond 31 tandis que l'ouverture 32 s'inscrit dans un plan formant (dans la vue de la figure 3a) un angle α avec l'axe X.

[0071] On note que cet angle α correspond préférentiellement à l'angle que forme l'étagère 2 avec l'horizontale.

[0072] En outre, les seaux 3 présentent un rebord supérieur 33 (pouvant être décalé plus ou moins vers le bas du seau selon d'autres modes de réalisation envisageables) destiné à former une surface d'appui avec l'étagère 2.

[0073] Selon la structure qui vient d'être décrite, il suffit de faire pivoter le seau 3 sur lui-même (telle que symbolisé par la flèche indiquée sur la figure 3b) pour modifier l'inclinaison du seau.

[0074] Dans le cas illustré par les figures 3a et 3b, on peut ainsi faire passer les seaux 3 d'une position dans laquelle leur axe X est sensiblement vertical à une position dans laquelle cet axe X forme un angle de 2α avec la verticale.

[0075] Les figures 4a et 4b procurent une autre illustration de ce mode de réalisation.

[0076] Dans le cas de la figure 4a, l'axe X des seaux 3 est sensiblement vertical, ce qui correspond préférentiellement à une position de transport des seaux contenant des fleurs coupées.

[0077] On remarque que, grâce à un dispositif selon l'invention, il est possible de placer les seaux 3 les uns par rapport aux autres de telle sorte que la distance d soit réduite de façon considérable par rapport à l'art antérieur, permettant d'optimiser l'espace de stockage des fleurs.

[0078] Ceci est donc permis du fait de l'inclinaison possible des seaux qui peuvent occuper une présentation à la vente telle que celle illustrée par la figure 4b, celle-ci faisant apparaître les seaux 3 dans une position selon laquelle leur axe X est notablement incliné par rapport à la verticale.

[0079] Les fleurs 2 sont ainsi dirigées vers l'extérieur du dispositif support, ce qui facilite leur retrait des seaux 3 sans être gêné par l'étagère qui les surplombe.

[0080] Les figures 5a et 5b illustrent un deuxième mode de réalisation de l'invention selon lequel la liaison entre le logement pratiqué dans l'étagère 2 et le seau est obtenu par l'intermédiaire d'un élément intercalé 5.

[0081] Selon le présent mode de réalisation, cet élément intercalé se compose de deux bagues 51, 52 d'épaisseur évolutive sur leur circonférence et de formes complémentaires.

[0082] Le fonctionnement d'un tel élément intercalé

est le suivant.

[0083] Soit les bagues 51 et 52 sont positionnés l'une sur l'autre de façon à former ensemble une bague d'épaisseur sensiblement constante, auquel cas l'axe X du seau 3 est sensiblement perpendiculaire à l'étagère 2 (figure 5a), ce qui correspond à une position de transport.

[0084] Soit les bagues 51 et 52 sont positionnées l'une sur l'autre de façon à former ensemble une bague d'épaisseur évolutive, auquel cas l'axe X du seau 3 est incliné par rapport à l'étagère 2 (figure 5b), ce qui correspond à une position de présentation à la vente.

[0085] Le passage d'une position à l'autre est obtenu par simple rotation sur elle-même d'une bague 51, 52.

[0086] Pour ce faire, les bagues 51, 52 présentent entre elles une surface de contact préférentiellement lisse et sont avantageusement réalisées dans un matériau présentant un coefficient de frottement choisi pour faciliter le glissement des bagues 51, 52 l'une sur l'autre.

[0087] On note que l'angle que forme l'axe X des seaux dans une position de présentation à la vente (figure 5b) peut être adaptée autant que de besoin en modifiant simplement la forme des bagues 51, 52.

[0088] On note également que, dans le cas où l'étagère 2 occupe une position inclinée, une seule bague d'épaisseur évolutive est nécessaire pour faire passer les seaux d'une position telle que celle illustrée par la figure 4a à une position telle que celle illustrée par la figure 4b.

[0089] Selon un troisième mode de réalisation illustré par les figures 6a et 6b, la liaison permettant de modifier l'inclinaison des seaux 3 par rapport à l'étagère est assurée par un élément intercalé 6 présentant un pourtour bombé 61.

[0090] Un tel pourtour bombé 61 forme une liaison rotule avec la périphérie de l'évidement pratiqué dans l'étagère et permet le passage d'une position de transport (figure 6a) à une position de présentation à la vente (figure 6b).

[0091] Là encore, on note que ce mode de réalisation peut également être appliqué au cas où l'étagère occupe une position inclinée par rapport à l'horizontale.

Revendications

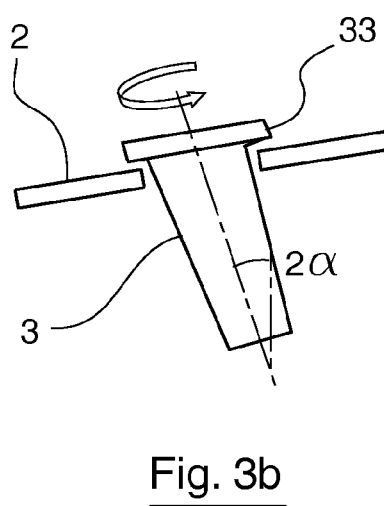
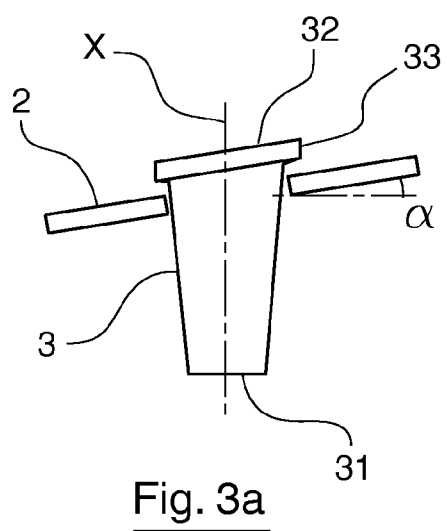
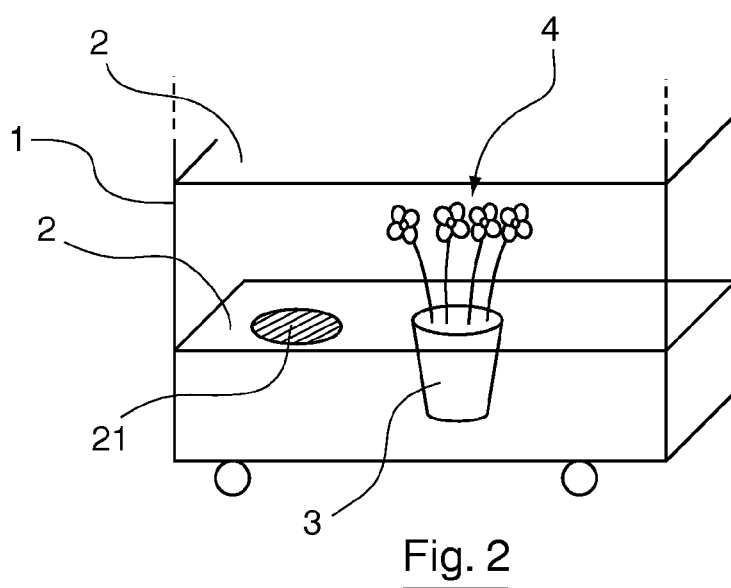
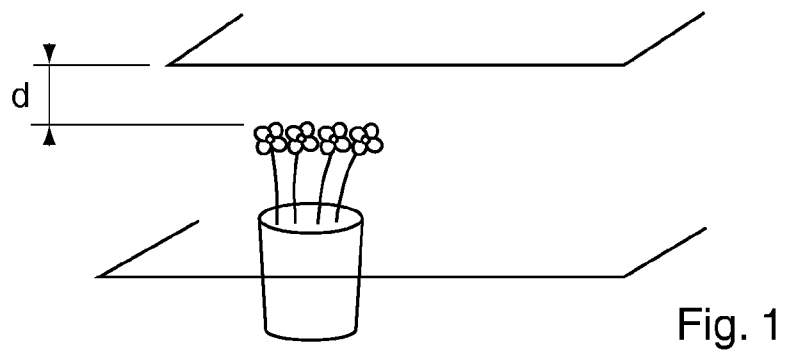
1. Dispositif pour le transport et/ou la présentation de fleurs coupées (4), comprenant au moins deux étagères superposées, au moins une desdites étagères, dite étagère support (2), étant surmontée par une autre et étant destinée à supporter au moins un contenant (3) destiné à recevoir lesdites fleurs, **caractérisé en ce que** ladite ou lesdites étagères supports (2) présentent au moins un logement pour ledit ou lesdits contenants (3), ledit ou lesdits logements assurant le maintien dudit ou desdits contenants (3) en position de transport et coopérant avec ledit ou lesdits contenants (3) par une liaison autorisant l'inclinaison dudit ou desdits contenants (3)

par rapport au plan de ladite étagère support (2), ladite inclinaison étant de nature à faciliter l'extraction des fleurs (4) à partir de leur contenant (3).

2. Dispositif pour le transport et/ou la présentation de fleurs selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** ledit logement comprend un évidement (21) ménagé dans ladite étagère support (2) et prévu pour que le contenant (3) puisse être inséré dans ledit évidement de haut en bas jusqu'à prendre appui sur la périphérie dudit évidement (21) et/ou sur la face supérieure de ladite étagère support (2). 5
3. Dispositif pour le transport et/ou la présentation de fleurs selon l'une des revendications 1 et 2, **caractérisé en ce que** ladite liaison est assurée par un rebord (33) du contenant coopérant avec ledit logement. 10
4. Dispositif pour le transport et/ou la présentation de fleurs selon la revendication 3 **caractérisé en ce que** ledit ou lesdits contenants (3) présentent une dissymétrie axiale de sorte qu'une rotation dudit ou desdits contenants (3) sur lui-même ou sur eux-mêmes permette de modifier l'inclinaison dudit ou desdits contenants (3) par rapport à ladite étagère support (2). 15
5. Dispositif pour le transport et/ou la présentation de fleurs selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, **caractérisé en ce que** ladite liaison est réalisée par l'intermédiaire d'au moins un élément intercalé (5), (6) entre ladite étagère support (2) et ledit ou lesdits contenants (3). 20
6. Dispositif pour le transport et/ou la présentation de fleurs selon la revendication 5 **caractérisé en ce que** ledit élément (5) comprend au moins une bague dont la périphérie présente une épaisseur évolutive pour modifier l'inclinaison en fonction de la position de ladite bague autour dudit évidement. 25
7. Dispositif pour le transport et/ou la présentation de fleurs selon l'une quelconque des revendications 5 et 6, **caractérisé en ce que** ladite liaison est obtenue à l'aide de deux bagues (51), (52) complémentaires présentant une épaisseur évolutive et susceptible d'occuper au moins deux positions l'une par rapport à l'autre : 30
 - une position selon laquelle elles portent ledit ou lesdits contenants (3) de façon non inclinée par rapport à ladite étagère support (2) ;
 - une position selon laquelle elles portent ledit ou lesdits contenants (3) de façon inclinée par rapport à ladite étagère support (2). 35
8. Dispositif pour le transport et/ou la présentation de 40

fleurs selon la revendication 7, **caractérisé en ce que** lesdites bagues (51), (52) sont réalisées de façon à pouvoir glisser l'une sur l'autre de façon que la modification de leurs positions relatives puissent être obtenue par la rotation d'une bague sur l'autre.

9. Dispositif pour le transport et/ou la présentation de fleurs selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** ledit élément intercalé (6) présente un pourtour bombé (61) destiné à former une liaison rotule avec la périphérie dudit évidement (21). 45
10. Dispositif pour le transport et/ou la présentation de fleurs selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, **caractérisé en ce que** ladite ou lesdites étagères occupent une position inclinée par rapport à l'horizontal. 50
11. Dispositif pour le transport et/ou la présentation de fleurs selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, **caractérisé en ce qu'il** comprend des moyens de réglage de l'écartement entre lesdites étagères. 55
12. Dispositif pour le transport et/ou la présentation de fleurs selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, **caractérisé en ce que** lesdites étagères sont prévues chacune pour recevoir une unique rangée de contenants.



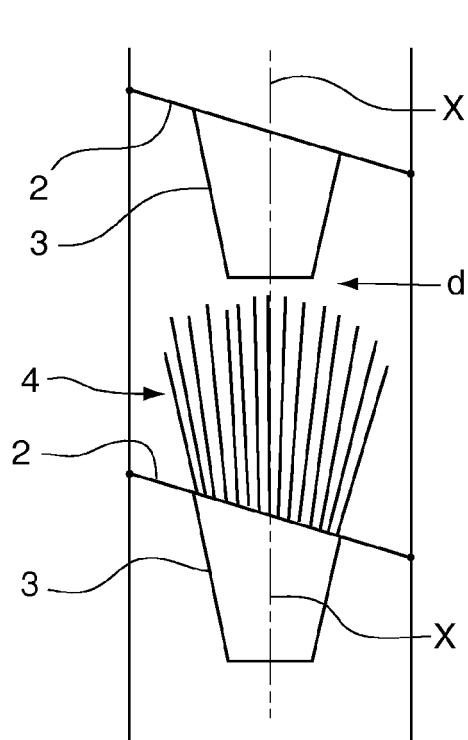


Fig. 4a

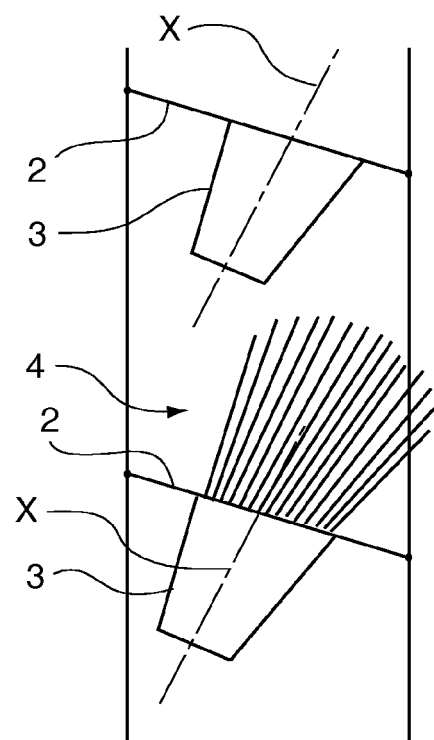


Fig. 4b

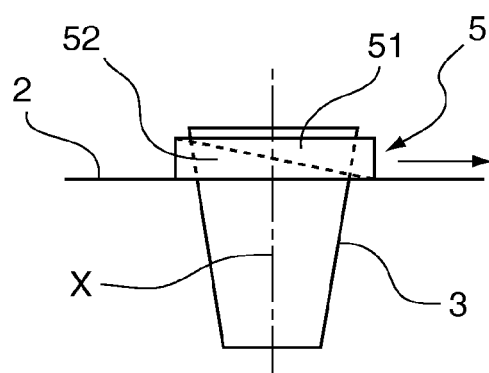


Fig. 5a

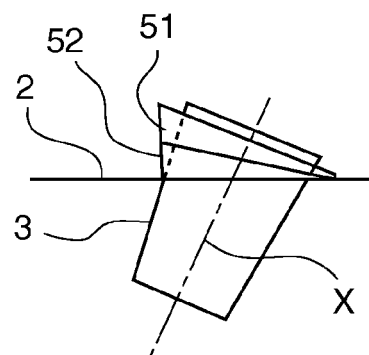


Fig. 5b

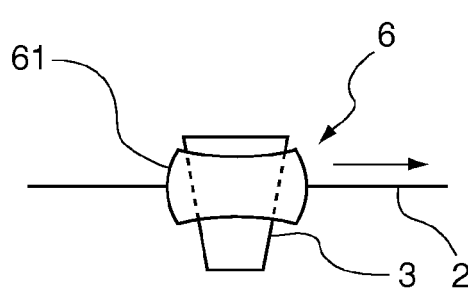


Fig. 6a

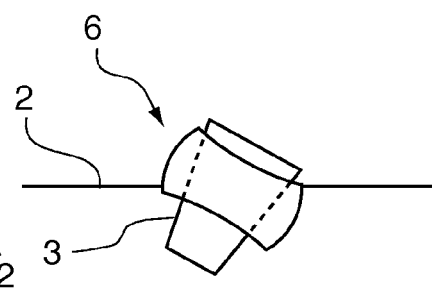


Fig. 6b



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	NL 1 014 766 C1 (KESTER CORNELIS JOHANNES VAN [NL]; ROOS JOHANNES [NL]) 1 octobre 2001 (2001-10-01) * le document en entier * -----	1-3, 10-12	INV. A47F5/12 A47F7/00 A01G9/02 A47G7/02 B65D85/50
A	DE 39 31 174 A1 (MIELKE HORST GUENTER [DE]) 28 mars 1991 (1991-03-28) * colonne 5, ligne 20 - ligne 24 * * figures 1,5,6 * -----	1,2,5, 10,12	
A	DE 196 03 255 A1 (BRANDL ANITA [DE]) 31 juillet 1997 (1997-07-31) * abrégé * * figures * -----	1,5,9	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A47F A47G A01G B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 26 juillet 2007	Examineur Nehrdich, Martin
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

1

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 06 11 2703

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

26-07-2007

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
NL 1014766	C1	01-10-2001	AUCUN	

DE 3931174	A1	28-03-1991	AUCUN	

DE 19603255	A1	31-07-1997	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- JP 8205681 B [0017]